

Sourate 65

AT-TALÂQ  
(LE DIVORCE)

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, le Tout Clément, le Tout Miséricordieux

Ô Prophète ! Si vous divorcez d'avec les femmes, faites-le (en respectant) leur délai de viduité ('iddah) dont vous compterez (les jours). Craignez Allah, votre Seigneur, ne les faites pas sortir de leurs maisons ! Qu'elles n'en sortent que si elles ont commis un acte immoral évident. Telles sont les limites d'Allah (*hudûd*). Celui qui outrepassé les limites d'Allah est injuste envers lui-même. Tu ne peux savoir si, entre-temps, Allah ne fera pas advenir une situation nouvelle.<sup>559</sup>

Leur terme ayant été atteint, ou vous les garderez alors d'une manière convenable, ou vous les quitterez d'une manière tout aussi convenable. Faites témoigner de cela deux hommes parmi les plus équitables d'entre vous. Vous devez en témoigner (par obéissance) à Allah. Voilà une exhortation pour qui croit en Allah et au Jour Dernier. À quiconque Le craint, Allah prévoit une (honorable) voie de sortie,

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ إِذَا طَلَقْتُمُ النِّسَاءَ فَطَلِّقُوهُنَّ  
لِعَدَّتِهِنَّ وَأَحْصُوا الْعِدَّةَ وَاتَّقُوا اللَّهَ  
رَبَّكُمْ لَا تُخْرِجُوهُنَّ مِنْ بُيُوتِهِنَّ  
وَلَا يَخْرُجْنَ إِلَّا أَنْ يَأْتِيَنَّ بِفَحِشَةٍ مُبِينَةٍ  
وَتِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ وَمَنْ يَتَعَدَّ حُدُودَ اللَّهِ فَقَدْ  
ظَلَمَ نَفْسَهُ لَا تَدْرِي لَعَلَّ اللَّهَ يُحْدِثُ بَعْدَ  
ذَلِكَ أَمْرًا ۝١

فَإِذَا بَلَغْنَ أَجَلَهُنَّ فَأَمْسِكُوهُنَّ بِمَعْرُوفٍ  
أَوْ فَارِقُوهُنَّ بِمَعْرُوفٍ وَأَشْهِدُوا ذَوَى  
عَدْلٍ مِّنكُمْ وَأَقِيمُوا الشَّهَادَةَ لِلَّهِ ۚ  
ذَلِكَ يُوَعِّظُ بِهِ مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ  
بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۗ وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ  
لَهُ مَخْرَجًا ۝٢

<sup>559</sup> Ainsi, la voie à une réconciliation entre les deux époux est toujours possible.

et lui dispensera (des biens) d'une manière à laquelle il ne s'attendait pas. Quiconque s'en remet à Allah, (Allah) lui suffira. Allah atteint toujours Son objectif et Il a prévu à chaque chose un terme mesuré.

وَيَرْزُقُهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ وَإِنَّ اللَّهَ بَلِّغُ أَمْرِهِ قَدْ جَعَلَ اللَّهُ لِكُلِّ شَيْءٍ قَدْرًا ﴿٢﴾

Celles qui ont atteint la ménopause,<sup>560</sup> parmi vos femmes, devront observer, si vous avez des doutes (en comptant les jours de la 'iddah), une (période) d'attente de trois mois. La même (attente est prescrite) à celles qui n'ont pas encore leurs règles. Quant à celles qui sont enceintes, leur terme de viduité est l'accouchement. Quiconque craint Allah, (Allah) lui rendra les choses plus faciles.

وَالَّتِي بَيَّسَنَ مِنَ الْمَحِيضِ مِنْ نِسَائِكُمْ إِنْ أَرْبَبْتُمْ فَعِدَّتُهُنَّ ثَلَاثَةُ أَشْهُرٍ وَالَّتِي لَمْ يَحِضْ وَأُولَاتُ الْأَحْمَالِ أَجَلُهُنَّ أَنْ يَضَعْنَ حَمْلَهُنَّ وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مِنْ أَمْرِهِ يُسْرًا ﴿٤﴾

Tel est l'ordre qu'Allah a fait descendre pour vous. Quiconque craint Allah, (Allah) rachètera ses mauvaises actions et lui accordera une grande récompense.

ذَلِكَ أَمْرُ اللَّهِ أَنْزَلَهُ إِلَيْنَا وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مِنْ أَمْرِهِ يُسْرًا ﴿٥﴾

Logez (vos femmes répudiées) dans (les habitations) où vous résidez vous-mêmes, selon vos moyens. Ne leur cherchez pas noise en leur rendant la vie insupportable. Et si elles sont enceintes, assurez les dépenses qui leur sont nécessaires jusqu'à ce qu'elles accouchent. Si,

أَسْكِنُوهُنَّ مِنْ حَيْثُ سَكَنْتُمْ مِنْ وُجُوهِكُمْ وَلَا تَضَارُّوهُنَّ لِيُضَيِّقُوا عَلَيْهِنَّ وَإِنْ كُنَّ أُولَاتٍ حَمْلًا فَأَنْفِقُوا عَلَيْهِنَّ حَتَّى يَضَعْنَ حَمْلَهُنَّ فَإِنْ

<sup>560</sup> Littéralement : celles qui ont désespéré d'avoir leurs menstrues.

(par la suite), elles allaitent (votre enfant), versez-leur une pension. Que vos concertations (à ce sujet) soient sereines et convenables. Mais, si vous ne vous êtes pas entendus, que l'allaitement soit confié à une autre (femme).

أَرْضَعْنَ لَكُمْ فَآتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ

وَأْتِمِرُوا بَيْنَكُمْ بِمَعْرُوفٍ وَإِن

تَعَاَسَرْتُم فَسَافِعْهُنَّ لَكُمْ أُخْرَى ﴿٦﴾

Que le fortuné dépense selon sa fortune ; et que l'homme de condition plus modeste dépense de ce qu'Allah lui a accordé (comme biens). Allah ne charge une personne que selon ce qu'il lui a donné. Allah fera qu'après la difficulté vienne l'aisance.

لِيُنْفِقَ ذُو سَعَةٍ مِّن سَعَتِهِ وَمَن قُدِرَ

عَلَيْهِ رِزْقُهُ فَلْيُنْفِقْ مِمَّا ءَاتَاهُ اللَّهُ لَا

يُكَلِّفُ اللَّهُ نَفْسًا إِلَّا مَّا ءَاتَاهَا سَيَجْعَلُ

اللَّهُ بَعْدَ عُسْرٍ يُسْرًا ﴿٧﴾

Combien de cités se sont dressées contre l'ordre de leur Seigneur et de Ses Messagers ! Nous le leur fîmes payer cher,<sup>561</sup> et Nous sévîmes contre elles par un supplice des plus atroces.

وَكَايِنٍ مِّن قَرْيَةٍ عَنَّتْ عَن أَمْرِ رَبِّهَا

وَرُسُلِهِ فحَاسِبْنَهَا حِسَابًا شَدِيدًا وَعَذَبْنَهَا

عَذَابًا نُّكْرًا ﴿٨﴾

Elles goûtèrent alors le péril dû à leur conduite, et leur sort fut la ruine.

فَذَاقَتْ وَبَالَ أَمْرِهَا وَكَانَ عِقَبَةُ أَمْرِهَا خُسْرًا ﴿٩﴾

Allah leur a préparé un terrible supplice. Craignez Allah, ô esprits sagaces qui avez cru ! Allah a fait descendre (en révélation) pour vous un Rappel,<sup>562</sup>

أَعَدَّ اللَّهُ لَهُمْ عَذَابًا شَدِيدًا فَاتَّقُوا اللَّهَ يَا أُولِي

الْأَلْبَابِ الَّذِينَ ءَامَنُوا قَدْ أَنزَلَ اللَّهُ إِلَيْكُمْ ذِكْرًا ﴿١٠﴾

<sup>561</sup> Littéralement : Nous leur demandâmes un compte très sévère.

<sup>562</sup> Le Coran.

(et envoyé) un Messager qui vous récite les versets explicites d'Allah, pour faire sortir ceux qui ont cru et ont accompli les bonnes œuvres des ténèbres vers la lumière. (Car) ceux qui croient en Allah et font le bien, (Allah) les fera entrer dans des jardins sous lesquels coulent les rivières, où ils séjourneront à tout jamais. Allah leur<sup>563</sup> dispensera ce qu'il y a de meilleur !

C'est Allah Qui a créé sept cieux et des terres en nombre semblable. Entre (cieux et terres), l'ordre descend (toujours) pour que vous sachiez qu'Allah est de Toute chose Infiniment Capable, et qu'Allah Cerne Toute chose par Sa Science.

رَسُولًا يَنْتَلُو عَلَيْكُمْ آيَاتِ اللَّهِ مُبَيِّنَاتٍ لِيُخْرِجَ  
الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ مِنَ  
الظُّلُمَاتِ إِلَى النُّورِ وَمَنْ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ  
وَيَعْمَلْ صَالِحًا يُدْخِلْهُ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِنْ  
تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا قَدْ أَحْسَنَ  
اللَّهُ لَهُ رِزْقًا ۝۱۱

اللَّهُ الَّذِي خَلَقَ سَبْعَ سَمَاوَاتٍ وَمِنَ الْأَرْضِ  
مِثْلَهُنَّ يَنْزِلُ الْأَمْرُ بَيْنَهُنَّ لِنَعْلَمَ أَنَّ اللَّهَ  
عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ وَأَنَّ اللَّهَ قَدْ أَحَاطَ  
بِكُلِّ شَيْءٍ عِلْمًا ۝۱۲

<sup>563</sup> Au singulier dans le texte coranique.